



COMPTE RENDU

Conseil d'administration - visioconférence

27 AVRIL 2020

Présents : 6

Lison BLANC (présidente)

Marine MEAUX (vice-présidente)

Mathilde MARX (responsable technique)

Cyril GRASSONE (membre du CA)

Émilie RIGOT (secrétaire adjointe)

Laurette FONTIN (secrétaire)

Absents / excusés : 5

Delphine TREMEAU (trésorière)

Flora Boulay (membre d'honneur)

Gaëlle FERAUD (membre du CA)

Pamela PHILIP (membre du CA)

Jennifer JACQUET (membre du CA)

Ordre du jour :

- 1) Point sur la situation.
 - 2) Penser la reprise...
 - 3) Assemblée Générale
-

1) Point sur la situation.

L'association est placée en activité partielle depuis le 17/03/2020.

Les indemnités de l'état suivent juste après le paiement des salaires. Pour mars, nous avons reçu l'indemnisation de l'état de 3 385€. Pour Avril, environ 9 000€.

Subventions :

Nous avons reçu les acomptes 2020 de la CAF de 23 050.80€ et 39 619€.

Manque les subventions des communes : Montagnac, Puimoisson et demi-Roumoules.

Manque MSA 83 régul 2018, MSA 83 Régul 2019, MSA 04 Régul 2019

La trésorerie est bonne à ce jour.

Rendez-vous en visio ce mercredi 29/04 avec le CAC pour les comptes 2019.

Subvention exceptionnelle CAF 17€ par jour et par place fermée

Demande de Mme Richet pour l'accueil de son enfant (personnel de santé), lui informer d'appeler la mairie pour connaître la structure d'accueil réquisitionnée.

2) Penser la reprise...

Site Elisfa : <https://www.elisfa.fr/Actualites/Coronavirus-nos-reponses-a-vos-questions2>

Préconisation DGCS : <https://drive.google.com/file/d/1NCIGoinxEJ9wkVrkLrM8gB89r2xA4qZ4/view>

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protger-les-travailleurs/article/securite-et-sante-des-travailleurs-les-obligations-generales-de-l-employeur-et>

Obligations pour réouvrir :

Mise à jour du DUERP

Rédaction des protocoles : Hygiène au quotidien
 Accueil des familles
 Si cas de Covid.

Formation des salariés aux nouvelles procédures

⇒ VisioConférence avec AIMST jeudi 30 à 9h : la rédaction du DUERP

Elisfa :

Etablir un protocole de prévention efficace et réaliste

- Réorganisation de l'activité pour faire face au risque de contamination
- Redimensionnement des activités,
- Appui sur les services de santé au travail
- Équipement des salariés en matériel de protection
- Formation des salariés
- Renforcement de l'entretien/désinfection
- Information des salariés, usagers et partenaires

La perspective de réouverture :

En attente des directives officielles, espérons mardi le discours du premier ministre.

Si le nombre de places est limité (Maximum 10). Tous les salariés ne reprendront pas en même temps. Nous ferons une activité partielle alternée.

Dans ce cas, il va falloir établir des critères de choix pour les enfants (personnels prioritaires, 2 parents travaillant, ...)

Il faut voir l'impact financier des mesures, leur faisabilité et peser entre notre fonction sociale (service public pour les familles), l'aspect sanitaire et notre fonction employeur.

Il faut penser une réouverture échelonnée : les salariés, puis les enfants. Temps de formation, voir les fonctionnements, l'évolution de la pandémie... Peut-être une première reprise au 18/5

Dans tous les cas, on attend les directives (premier ministre mardi et visio AIMST jeudi), et on ne se met pas d'impératif pour une ouverture au 11 mai. On étudiera les besoins des familles, les possibilités des salariés, les contraintes financières et les directives sanitaires.

Il faudra que l'on fixe notre calendrier de reprise (ou non), rédiger les protocoles et mettre à jour le DUERP, sonder les familles puis sonder les salariés et établir les plannings de fonctionnement.

Communication avec les salariés

Les tenir informer (début de semaine prochaine)

Les solliciter pour affiner les protocoles

Les former aux bonnes conduites

Les sonder.

⇒ Demande aux salariés de préciser leur situation au 11 mai.

Les différents cas :

- Maintien à domicile (absence d'école - partielle- totale) -> Activité partielle (AP)
- Salarié fragile -> activité partielle
- Congé maladie (maladie, entourage fragile.)
- Demande de congés payés...
- Demande réduction du temps de travail

Nous avons évoqué les masques. Ils représentent un coût certain qu'il va falloir tenir compte. La réalisation en tissus implique un entretien comme le reste des lessives par les membres du bureau. A réfléchir.

Communication avec les familles.

Questionnaire : Faire évoluer le questionnaire spécifique à La Marelle. Attendre le discours du premier ministre avant envoi.

https://drive.google.com/file/d/1cw36LGwujirH4IBN-TBcnsVuct_AyEgD/view?usp=sharing

3) Assemblée Générale

Report de l'assemblée Générale en présentiel.

Pour les associations dont les comptes n'ont pas été validés par un CAC avant le confinement, un délai supplémentaire de 3 mois a été donné. Nous avons donc officiellement jusqu'au 30 septembre pour valider les rapports d'activités, moral et financier.

Il est, toutefois, possible de faire l'AG par visio pour valider l'année 2019 et les projets 2020. Cela permettrait de boucler l'année et redémarrer en septembre sur la suite.

En octobre, novembre, si crise sanitaire est terminée, on pourra faire un évènement festif autour des 30 ans.